

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Baie-Johan-Beetz, tenue le sixième jour du mois de juillet deux mille vingt à 19 h 10 en visioconférence pour des raisons exceptionnelles dues à la situation actuelle de COVID-19.

Sont présents : M. Martin Côté, maire (par visioconférence)

M. Clément Tanguay, conseiller, poste 1 (par visioconférence)
M^{me} Maryse Bourque, conseillère, poste 4 (par visioconférence)
M. Luc Bourque, conseiller, poste 5 (par visioconférence)
M. Denis Harvey, conseiller, poste 6 (par visioconférence)

Sont absents : M. Serge Proulx, conseiller, poste 2
M. Jacques Devost, conseiller, poste 3

Est présent : Mme Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière
(par visioconférence)

01. Temps de réflexion

02. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Martin Côté, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 10. Mme Myriam Lafleur fait fonction de secrétaire.

03. Présences

Constatation du quorum.

04. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé :

1. Temps de réflexion
2. Ouverture de la séance par M. le maire
3. Présences
4. Acceptation de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020
6. Acceptation des comptes
7. Résolutions
 - a) Résolution 2020-07-06-01 concernant une offre de service en marketing territoriale
 - b) Résolution 2020-07-06-02 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique
 - c) Résolution 2020-07-06-03 concernant une autorisation de droit de passage pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable
 - d) Résolution 2020-07-06-04 concernant l'achat du camp de la gaine au Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz
 - e) Résolution 2020-07-06-05 concernant une autorisation de droit de passage pour l'accès au lot 5 356 311
 - f) Résolution 2020-07-06-06 concernant la nomination d'une coordonnatrice municipale de la sécurité civile
 - g) Résolution 2020-07-06-07 concernant l'achat d'équipement de protection
8. Affaires nouvelles
9. Varia :
 - Poubelle au quai
 - Dôme
 - Panne Hydro-Québec
 - Groupe Cadoret
 - Plancher de la salle communautaire

10. Période de questions

11. Levée de la séance

05. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté tel que présenté.

06. Acceptation des comptes

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey, et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents :

Que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 30 juin 2020 pour un montant de 170 350.73\$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale, et moi, Myriam Lafleur, certifie sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la caisse populaire de Havre-Saint-Pierre pour payer ces montants dus.

M^{me} Myriam Lafleur, directrice générale secrétaire-trésorière et greffière

07. Résolutions

a) Résolution 2020-07-06-01 concernant une offre de service en marketing territorial

Considérant le défi démographique de la municipalité de Baie-Johan-Beetz;

Considérant l'enjeu récurrent de la pénurie de main-d'œuvre pour chaque secteur d'activité;

Considérant la volonté de la population exprimée lors des différentes concertations d'attirer de nouveaux résidents;

Considérant les objectifs des différentes planifications stratégiques au cours des dernières années;

Considérant le dynamisme de la population de Baie-Johan-Beetz et sa volonté de ne pas devenir un village de villégiature;

;

Considérant la présentation de l'offre de Visages régionaux;

Par conséquent il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte l'offre de service de Visages régionaux au montant de 46 280\$ excluant les taxes applicables.

b) Résolution 2020-07-06-02 concernant l'embauche d'une employée à l'accueil touristique

M. Clément Tanguay, conseiller, déclare un conflit d'intérêt. Il n'a pas participé aux délibérations ni au processus de sélection et se retire de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

Sous réserve de l'approbation gouvernementale concernant l'ouverture des bureaux d'accueil touristique

Il est proposé par Maryse Bourque, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz procède à l'embauche de Amélie Tanguay au poste de préposée à l'accueil touristique ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz mandate Martin Côté, maire, et Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail.

c) Résolution 2020-07-06-03 concernant une autorisation de droit de passage pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable

Considérant qu'en 2007 le MERN a attribué une autorisation de droit de passage pour la construction d'une conduite d'alimentation en eau potable pour une période de 10 ans;

Considérant que cette autorisation est venue à échéance le 31 mars dernier et ne peut être renouvelée;

Considérant que le Groupe Cadoret, arpenteurs et géomètres a identifié et balisé le sentier de nos infrastructures sur le terrain afin que le MERN puisse, à la suite de notre demande, consentir par acte notarié à l'établissement d'une servitude pour notre conduite d'alimentation en eau potable;

Par conséquent, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Clément Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le dossier soit envoyé à Me Brigitte-Viviane Lévesque et que le conseil municipal paie les frais de notaire s'y rattachant ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

d) Résolution 2020-07-06-04 concernant l'achat du camp de la gaine au Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz

Considérant la proposition d'achat fait au Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz pour l'acquisition du Camp de la Gaine pour la somme de un (1) dollar en vertu de la résolution 2018-10-02-02;

Considérant la résolution 2018-11-28-1 du Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz dans laquelle l'offre est acceptée;

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Maryse Bourque, et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le Comité des loisirs et de la culture de Baie-Johan-Beetz paie, s'il y a lieu, les frais d'arpentage s'y rattachant ;

Que le dossier soit envoyé à Me Brigitte-Viviane Lévesque et que le conseil municipal paie les frais de notaire s'y rattachant ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

e) Résolution 2020-07-06-05 concernant une autorisation de droit de passage pour l'accès au lot 5 356 311

Madame Maryse Bourque conseillère déclare un conflit d'intérêt. Elle n'a pas participé aux délibérations et se retire de la séance du conseil municipal jusqu'au prochain point. Le quorum est toujours constaté.

Considérant que la cession et la construction sur le lot 5 356 335 a eu pour effet d'enclaver le lot 5 356 311;

Considérant que la propriétaire s'est engagée à accorder un droit de passage limité, à la municipalité et à ceux à qui la municipalité donne l'autorisation d'y circuler au terme de la résolution 2015-02-25-01;

Considérant que la promenade des amoureux est en partie érigée sur le lot 5 356 335;

Considérant que le Groupe Cadoret, arpenteurs-géomètres a procédé au relevé et à la description technique du chemin d'accès et de la promenade des amoureux sur le lot 5 356 335 menant au lot 5 356 311 ;

Par conséquent, il est proposé par Clément Tanguay appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Que le dossier soit envoyé à Me Brigitte-Viviane Lévesque et que le conseil municipal paie les frais de notaire s'y rattachant ;

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière pour signer tous les documents relatifs à cette demande.

f) Résolution 2020-07-06-06 concernant la nomination d'une coordonnatrice municipale de la sécurité civile

Considérant que les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'origine naturelle ou anthropique.

Considérant que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps.

Considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire.

Considérant le rôle et les responsabilités du conseil municipal en matière de sécurité civile

Considérant que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz désire doter la municipalité d'une préparation générale en vue d'être en mesure de faire face à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire.

Considérant que les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile.

Considérant que cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Par conséquent, il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que la municipalité nomme Madame Myriam Lafleur, directrice générale, secrétaire-trésorière comme personne responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité

Que Madame Myriam Lafleur soit mandatée afin

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile municipale.

Que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

g) Résolution 2020-07-06-07 concernant l'achat d'équipement de protection

Il est proposé par Denis Harvey appuyé par Clément Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

Que le conseil octroi le contrat de confection de masques non-médicaux à Les créations frimousses au montant de 1 200\$ excluant les taxes applicables selon la soumission reçue en date du 26 juin 2020.

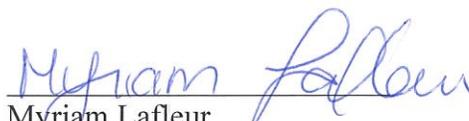
08 Affaires nouvelles

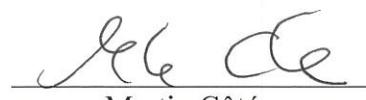
- a) Varia :
- Poubelle au quai
 - Dôme
 - Panne Hydro-Québec
 - Groupe Cadoret
 - Plancher de la salle communautaire

09. Période de questions

10. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 18.


Myriam Lafleur
Directrice générale, secrétaire-trésorière


Martin Côté
Maire ¹

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

